

Chardonne, le 21 mars 2022



Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
Inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Préavis n° 15/2021-2022 relatif à la gestion et les comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Au Conseil communal de Chardonne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. CADRE GENERAL

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Son but a été élargi en 1997, étendu à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. COMPTES 2021

Selon l'art. 4 de la convention, les contributions annuelles des communes sont au minimum de Fr. 5.- / habitant. Pour l'année 2021, les contributions des communes ont été maintenues à Fr. 5.- / habitant (population au 31.12.2020). En l'absence d'intérêts sur le capital, le montant total des revenus s'élève par conséquent à Fr. 406'175.-.

Les seules charges portent sur les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant forfaitaire de Fr. 10'000.- ; les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une fiduciaire agréée pour un montant de Fr. 538.50, ceci afin de répondre aux directives cantonales concernant les ententes intercommunales notamment ; les frais bancaires et intérêts négatifs sur les capitaux pour un montant de Fr. 3'129.46.

Le résultat net de l'exercice 2021 est de Fr. 392'507.04 et le capital disponible au 31 décembre 2021 s'élève à Fr. 3'391'358.84.

4. CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 15/2021-2022 relatif à la gestion et les comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au nom de la Municipalité

le syndic

la secrétaire


F. Neyroud




L. Hondzo

Annexes : rapport d'activités 2021 du Conseil administratif de la CIEHL
comptes 2021 de la CIEHL

Délégué de la Municipalité : M. Fabrice Neyroud

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndic-que-s des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2021, la composition du CA était la suivante :

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS | |
|------------------------|---------------------|-----------------------|
| Blonay | Dominique Martin | |
| Chardonne | Fabrice Neyroud | |
| Corseaux | Christian Minacci | |
| Corsier | Arianne Rouge | |
| Jongny | Claude Cherbuin | (jusqu'au 30-06-2021) |
| | Nicole Pointet | (dès le 01-07-2021) |
| Montreux | Laurent Wehrli | (jusqu'au 30-06-2021) |
| | Olivier Gfeller | (dès le 01-07-2021) |
| St-Légier - La Chiésaz | Alain Bovay | |
| La Tour-de-Peilz | Alain Grangier | (jusqu'au 30-06-2021) |
| | Sandra Glardon | (dès le 01-07-2021) |
| Vevey | Elina Leimgruber | (jusqu'au 30-06-2021) |
| | Yvan Luccarini | (dès le 01-07-2021) |
| Veytaux | Christine Chevalley | |

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2021 :

Présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux,

Vice-présidence : M. Dominique Martin, syndic de Blonay

- Dès le 1^{er} juillet 2021 :

Présidence : M. Fabrice Neyroud, syndic de Chardonne,

Vice-présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux.

Compte tenu de la fusion des Communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz en cours d'année législative 2021-2022, le CA a décidé que la présidence serait assurée par Chardonne en 2021-2022,

puis par Blonay - Saint-Légier en 2022-2023, pour suivre ensuite le tournoi par ordre alphabétique tel que prévu.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. Au vu des mesures sanitaires, seuls les membres de la Commission ont été convoqués à la séance de printemps (cas échéant remplacés par leurs suppléants). Les membres et suppléants ont été convoqués à la séance d'automne, ce qui a permis aux nouvelles et nouveaux élus de recevoir les principales informations concernant le fonctionnement de la Commission en début de législature.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2021 :

Présidence : M. Pascal Mason, conseiller communal à Veytaux,

Rapport : Mme Karen Armstrong, conseillère communale à Veytaux.

- Dès le 1^{er} juillet 2021 :

Présidence : M. Bernard Groves, conseiller communal à Chardonne,

Rapport : M. Marc Payot, conseiller communal à Chardonne.

ACTIVITÉS 2021

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée, fin mars et début septembre. Lors de la séance de mars, le CA a validé le rapport d'activités, les comptes et le préavis type relatifs à l'exercice 2020 et a validé le budget 2022 et le préavis-type y relatif lors de la séance de septembre.

En outre, le CA a suivi l'avancement de la procédure CIEHL concernant le projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition à Montreux (2m2c), dont l'historique est expliqué dans les rapports d'activités précédents (2018-2020). Le préavis CIEHL relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet a été déposé dans les dix conseils communaux fin 2020. Il a fait l'objet de plusieurs séances d'information auprès des commissions *ad hoc* nommées par les conseils communaux en février et mars 2021 (5 séances au total). Les dix conseils communaux ont adopté à l'unanimité ledit préavis, reconnaissant l'intérêt public régional du projet et admettant de ce fait le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 millions (mios).

Le CA a également évoqué la question des installations sportives régionales, en particulier celle des bassins de natation insuffisants sur la Riviera, question qui devrait être reprise durant cette nouvelle législature, faute d'avoir pu avancer lors de la précédente.

Budget 2022

Comme mentionné plus haut, le budget 2022 a été examiné par le CA lors de sa séance de septembre, caractérisé par le maintien de la contribution des communes à Fr. 5.- / habitant et une provision de Fr. 1 mio affectée au projet de 2m2c. En effet, la réalisation du projet étant planifiée pour le printemps 2025, la participation de la CIEHL devrait être versée au plus tôt fin 2024. L'objectif du CA est de permettre la participation de la CIEHL à un ou d'autres projets qui seraient présentés dans l'intervalle et donc de maintenir la contribution des communes, sans dépasser le plafond fixé par la convention (Fr. 3.5 mios).

Examen des comptes 2020 / budget 2022 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 28 avril 2021 à Vevey, pour l'examen des comptes 2020 et le 10 novembre 2021 à Chardonne, pour celui du budget 2022. Un rapport de la Commission a été établi à l'issue de chacune des séances, à l'attention des conseils communaux.

Les dix conseils communaux ont adopté les comptes 2020 à l'unanimité. Le budget 2022 a quant à lui été adopté par 8 conseils communaux, du fait de la fusion des Communes de Blonay et de Saint-Légier-La Chiésaz ; ledit budget sera adopté par le Conseil communal de la nouvelle commune fusionnée de Blonay - Saint-Légier en mars 2022.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger sur différentes questions. Elles ont notamment permis de faire un point d'information sur les projets financés dans le cadre de la CIEHL, sur les modalités de la participation financière de la CIEHL au projet de 2m2c (provision inscrite au budget 2022), ainsi que sur la question du plafonnement des contribution des communes inscrit dans la convention. La fusion entre Blonay et St-Légier a également été évoquée, certains commissaires s'interrogeant sur les conséquences qu'elle pourrait avoir sur la convention et son éventuelle révision.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2020 et le budget 2022 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2021

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2020, s'élèvent à Fr. 406'175.-. Ce montant correspond au total des produits.

S'agissant des charges 2021, elles ont été de Fr. 13'667.96 au total. Elles correspondent aux frais de secrétariat et de gestion (forfait) de Fr. 10'000.-, facturés par le Service des affaires intercommunales, les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 538.50, ainsi que les frais bancaires et intérêts négatifs sur les capitaux pour un montant de Fr. 3'129.46.

Ainsi, le résultat net de l'exercice 2021 est de Fr. 392'507.04. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2021 est de Fr. 3'391'358.84.

Annexes : Comptes 2021 et préavis-type y relatif

Vevey, le 24 février 2022 / SAI - CRO/LMS/jm/nc

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

| BILAN au 31 décembre | | COMPTES 2021 | COMPTES 2020 | |
|---|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <u>ACTIF</u> | | | | |
| 9102.01 | BCV compte no 782.880.2 - compte courant | 10'234.10 | | 10'788.80 |
| 9102.02 | BCV compte no 595.150.0 - compte placement | 1'671'524.24 | | 1'278'002.20 |
| 9102.03 | CER compte no A9000.75.99 - compte courant | 1'720'640.80 | | 1'720'660.80 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 3'402'399.14 | | 3'009'451.80 |
| <u>PASSIF</u> | | | | |
| 9206 | Factures à payer | 11'040.30 | | 10'600.00 |
| | | 11'040.30 | | 10'600.00 |
| <i>Fonds propres</i> | | | | |
| 9290 | Capital au 1er janvier | 2'998'851.80 | | 2'915'286.60 |
| | Résultat de l'exercice | 392'507.04 | | 83'565.20 |
| Capital au 31 décembre | | 3'391'358.84 | | 2'998'851.80 |
| TOTAL DU PASSIF | | 3'402'399.14 | | 3'009'451.80 |
| Compte d'exploitation au 31 décembre | | COMPTES 2021 | BUDGET 2021 | COMPTES 2020 |
| <u>PRODUITS</u> | | | | |
| 452 | Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant) | 406'175.00 | 401'920 | 401'920.00 |
| TOTAL DES PRODUITS | | 406'175.00 | 401'920 | 401'920.00 |
| <u>CHARGES</u> | | | | |
| 3183 | Frais bancaires | 3'129.46 | 100 | 62.20 |
| 3185 | Révision des comptes | 538.50 | 600 | 538.50 |
| 3189 | Frais de secrétariat et de fonctionnement | 10'000.00 | 10'000 | 10'000.00 |
| 3189.04 | Remplacement du Télési de la Châ | - | - | 300'000.00 |
| | Suite études "transports et urbanisation" | - | - | 7'754.10 |
| 3189.048 | Finalisation Etude P+R | - | - | 7'754.10 |
| TOTAL DES CHARGES | | 13'667.96 | 10'700 | 318'354.80 |
| RESULTAT = Bénéfice de l'exercice | | 392'507.04 | 391'220 | 83'565.20 |

Ville de Vevey
 Service des finances
 L'Adjoint administratif


 Emanuele Ferrara